



## AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Franconville-la-Garenne  
11, Rue de la Station  
B.P. 90043  
95132 Franconville-la-Garenne Cedex

Correspondant : Monsieur le Maire  
01 39 32 66 00  
marches@ville-franconville.fr  
Représenté par : Xavier MELKI, Maire

### B - Identification du titulaire du marché public

MONTI CLAUDE ET FILS  
82 Chemin de la Chapelle Saint Antoine  
95300 ENNERY

SIRET : 678 202 557 00040

Téléphone : 01.30.32.28.05  
Courriel : info@montigroupe95.fr

### C - Objet du marché public

▪ Objet du marché public :

**REAMENAGEMENT DU R+1 DE L'HOTEL DE VILLE (23BA50)**

Lot n°4 – REVETEMENTS MURAUX ET SOLS

- Date de la notification du marché public : 31/10/2023
- Durée d'exécution du marché public : 10 mois dont 1 mois de préparation
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 49 599.00€
  - Montant TTC : 59 518.80€

## D – Modifications antérieures du marché

Sans objet

## E - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Modification des clauses financières

### Au lieu de lire :

Dans l'article 7.2 du CCAP il est indiqué :

*La date d'établissement des prix est la date à laquelle le titulaire a fixé son prix dans l'offre. Cette date permet de définir le "mois zéro".*

*Les prix sont révisibles par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :*

Lot(s)	Formules	Prix concernés
04	$C_n = 0.0\% + 100.0\% (BT46 (d-3) / BT46 (o))$	BT46

*Selon les dispositions suivantes :*

- Cn : coefficient d'actualisation.
- d : mois de début d'exécution des prestations.
- Index (d-nombre de mois de décalage) : valeur de l'index de référence au mois d diminué du nombre de mois de décalage (sous réserve que le mois d du début d'exécution des prestations soit postérieur au mois zéro augmenté du nombre de mois de décalage).
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

*Lorsqu'une actualisation est effectuée provisoirement en utilisant une valeur d'index antérieure à celle qui doit être appliquée, l'actualisation définitive, calculée sur la base de la valeur finale de l'index correspondant, intervient au plus tard trois mois après la publication de cette valeur.*

*Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE (A DEFINIR), sont les suivants :*

Lot(s)	Code	Libellé
04	BT46	Index du bâtiment - Peinture, tenture, revêtements muraux - Base 2010

### **Il convient de lire :**

*Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé " mois zéro ".*

*Les prix sont révisés **mensuellement** par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par les formules suivantes :*

Lot(s)	Formules	Prix concernés
04	$C_n = 0.0\% + 100.0\% (BT46 (d-3) / BT46 (o))$	BT46

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour la révision est le mois de réalisation des prestations.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée.

Les index de référence, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont les suivants :

Lot(s)	Code	Libellé
04	BT46	Index du bâtiment - Peinture, tenture, revêtements muraux - Base 2010

#### Travaux modificatifs et supplémentaires

En outre l'avenant n°1 prévoit la prise de compte de travaux en plus-value et en moins-value réalisés au cours du chantier.

Ainsi, sur demande de la Ville, le titulaire a procédé à des finitions supplémentaires de peinture acrylique sur 1 cloison pour un montant de 168 € HT soit 201,60 € TTC (devis 11429). En outre, des travaux de peinture et sols pour un montant 911 € HT soit 1 093,20 € TTC (devis 10496). Enfin, un dernier devis de 2 742 € HT soit 3 290,40 € TTC prévoit des travaux de peinture sur support bois, et de sol, ainsi qu'une moins-value sur la peinture des murs de la cage d'escalier.

Le montant total des plus-values et des moins-values introduites par les travaux modificatifs et supplémentaires représente 3 821,00 € HT soit 4 585,20 € TTC. Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 représente + 7,70 % du montant initial du contrat.

Le montant du marché est porté à 53 420,00 € HT soit 64 104,00 € TTC.

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

#### Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 821,00 €
- Montant TTC : 4 585,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,70 %

#### Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 53 420,00 €
- Montant TTC : 64 104,00 €

#### ■ Impact sur les autres clauses du marché :

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

## F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## G - Signature du pouvoir adjudicateur

A Franconville-la-Garenne, le .....

Xavier Melki  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Autorisé par une délibération n° ..... en date du ...../...../2024

## H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)